

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 53 Subventions (47.000 euros) à trois compagnies œuvrant en faveur des arts de la rue.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux trois associations ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Décor Sonore, 77 rue des Cités Villa Mais d'Ici 93300 Aubervilliers, au titre de l'année 2019. SIMPA 20844 ; 2019-07216.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros est attribuée à l'association Même Ici, 23 rue Ramponeau 75020 Paris, au titre de l'année 2019. SIMPA 139301 ; 2019-02118.

Article 3 : Une subvention de 15.000 euros pour le fonctionnement et une subvention au projet de 2.000 euros au titre de la politique de la ville, sont attribuées à l'association Ktha compagnie, 22-26 rue du Sergent Bauchat 75012 Paris, au titre de l'année 2019 ; SIMPA 20192 ; 2019-07467 / 2019-05927.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 47.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris dont 45.000 euros au titre de la culture et 2.000 euros au titre de la culture dans le cadre d'un appel à projets politique de la ville.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO